

# *Fiche d'information*

---

FI-RP-10-002f

le 10 Décembre 2010

## **PROGRAMME DE RÉGLEMENTATION DE L'AQUACULTURE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE**

Le Programme de réglementation de l'aquaculture de la Colombie-Britannique (PRACB) est un nouveau programme au sein du ministère des Pêches et des Océans (MPO) qui a été élaboré afin de gérer, d'administrer et de réglementer les certaines activités piscicoles en C.-B. et afin d'administrer l'industrie aquacole sur la côte Ouest, y compris les activités d'élevage de poissons et de mollusques en eau douce et en eau salée.

Le programme fédéral sera administré par le personnel du MPO situé dans diverses collectivités sur l'île de Vancouver et à Vancouver. Seront également en place de nouveaux agents des pêches, avec un mandat précis consistant à assurer la conformité à la réglementation de l'industrie aquacole en C.-B. .

Trois groupes organisationnels seront responsable de la majorité du programme : la gestion des ressources aquacoles, les opérations de réglementation, et la conservation et la protection.

### **Gestion des ressources aquacoles**

Le personnel du MPO à Vancouver et sur l'île de Vancouver sera responsable des activités suivantes :

- l'élaboration de politiques opérationnelles et de plans de gestion intégrée de l'aquaculture (PGIA);
- l'examen des permis et des plans de gestion;
- la liaison avec les intervenants, d'autres administrations et les Premières nations;
- la préparation de rapports publics sur le rendement de l'industrie aquacole.

### **Opérations de réglementation**

Le personnel du MPO sur l'île de Vancouver sera chargé des activités suivantes :

- la réalisation d'évaluations de la conformité pour la protection de la santé du poisson et de l'environnement;
- l'examen et l'analyse des données environnementales et des données de conformité;
- l'évaluation de l'efficacité de la protection de l'environnement.

### **Conservation et protection**

Une unité de conservation et de protection surveillera la conformité au nouveau *Règlement du Pacifique sur l'aquaculture*. Les agents des pêches du MPO mèneront les activités suivantes :

- la réalisation de patrouilles et d'inspections;
- la réalisation d'enquêtes et de mesures d'application.

